

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 15 septembre 1896

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 28 août 1896, S. A. S. la Princesse Régente a daigné faire, à Pascal Fusco, remise de la peine qu'il a encore à subir, sur l'emprisonnement auquel il a été condamné le 21 mai dernier.

Par Ordonnance Souveraine du 31 août 1896, S. A. S. M^{gr} le Prince Héritaire est autorisé à accepter et à porter la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Alexandre Newsky, qui Lui a été conférée par S. M. I. l'Empereur de Russie, et le Grand Cordon de l'Ordre du Nichan Iftikhar, qui Lui a été conféré par S. A. le Bey de Tunis.

Par Ordonnance du 1^{er} septembre 1896, le Prince autorise à accepter et à porter les décorations suivantes :

S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général de la Principauté : le Grand Cordon du Nichan Iftikhar de Tunis ;

M. le Commandant Alban Gastaldi, Officier d'Ordonnance de Son Altesse Sérénissime : la décoration de Commandeur du Nichan Iftikhar de Tunis ;

M. le Comte Jules-René de Lamotte d'Allogny, Chambellan de Son Altesse Sérénissime : celle d'Officier du Nichan Iftikhar de Tunis ;

M. le Comte Léon d'Adhémar de Lantagnac, Lieutenant aux Gardes d'honneur,

Et M. Jules Richard, Conservateur des collections scientifiques de Son Altesse Sérénissime, celle de Chevalier du Nichan Iftikhar de Tunis.

Le Prince, par Ordonnance du 5 Septembre 1896, a promulgué le nouveau Code de Procédure Civile qui sera exécutoire à partir du 15 octobre prochain.

Par suite, et à dater du même jour, le Code de Procédure Civile du 12 Janvier 1818 et toutes dispositions de lois ou ordonnances contraires au nouveau Code seront abrogés.

Par Ordonnance Souveraine du même jour, M. Jules-Pierre-Hubert-Marie Van der Heyden, Consul de la Principauté à Ostende (Belgique), est révoqué de ses fonctions.

NOUVELLES LOCALES

La fête donnée dimanche a pleinement réussi, comme toutes celles d'ailleurs que donne la Chorale.

Toute la population était réunie l'après-midi sur la place du palais et la place Sainte-Barbe. Une foule énorme visitait la kermesse dont les jeux forains attiraient de nombreux spectateurs. Le bal d'enfants a obtenu un grand succès et la Société Philharmonique a été chaleureusement applaudie

durant le concert qu'elle donnait gracieusement et qui ne s'est terminé qu'à 6 heures.

Les courses vélocipédiques, ajournées le 6 septembre, ont ensuite eu lieu. M. Botta, président du Comité des fêtes de la Saint-Roman, nous en communique les résultats :

1^{re} Course-Amateurs. — 1^{er} Gonzalès, 15 fr. ; 2^e Gajeno Gazillo, 10 fr. ; 3^e Tornavacca, 5 fr.

2^e Course-Juniors. — 1^{er} Boisson, 25 fr. ; 2^e Campia, 15 fr. ; 3^e Félix Gamba, 10 fr.

3^e Course-Seniors. — 1^{er} Viguier, 45 fr. ; 2^e Barriera, 25 fr. ; 3^e Boisson, 15 fr.

4^e Course-Régionale. — 1^{er} Barriera, 50 fr. ; 2^e Della Rocca, 30 fr.

5^e Course-Consolation. — 1^{er} Jacquet, 30 fr. ; 2^e Verandy, 20 fr. ; 3^e Rebizzi, 15 fr. ; 4^e Bermond.

Mais c'est surtout le soir que notre Orphéon s'est distingué. L'enceinte du bal était admirablement décorée et illuminée. Grâce au précieux concours de la Société des Bains de Mer, M. Gindre et les dévoués membres de sa Société avaient pu faire grand. Des palmes et des étoiles lumineuses donnaient à la place un aspect féérique. Le feu d'artifice a été superbe.

Enfin, le Concert a soulevé des milliers d'applaudissements. Sous la direction savante de M. Nef, nos orphéonistes ont interprété avec une grande maestria *La France*, chœur de Ritz, le *Dernier jour de Pompei*, et la *Mort du Soleil*, morceau primé au Concours de Chalon-sur-Saône et que nous n'avions pas encore entendu. Ils ont été particulièrement goûtés et les assistants ont, comme le jury Chalonnais, témoigné par d'unanimes bravos, leur admiration à M. Nef et à la Chorale.

Les programmes, d'une élégante composition typographique, méritent aussi d'être signalés et font honneur à l'imprimerie du *Journal de Monaco*.

Le bal a terminé la fête, mais il y avait tant de monde qu'il était bien difficile d'y danser. Ce qui n'a pas empêché valses et polkas de se prolonger fort avant dans la nuit.

Dimanche prochain, fête de nuit à Monte Carlo, donnée avec le concours de la Société des Bains, par le Sport Vélocipédique Monégasque. Parade aux lanternes. Des prix seront donnés aux machines les mieux décorées.

On se rappelle le succès de la parade du 5 juillet. Il assure celui du 20 septembre.

On annonce pour le dimanche 27, une nouvelle fête nautique confiée à la Société des Régates. Nous en publierons le programme mardi prochain.

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE MONÉGASQUE. — Les bureaux d'architecture de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers sont, depuis la semaine dernière, reliés au réseau téléphonique.

Mercredi dernier est entré dans le port le vapeur de commerce anglais *Etna*, venant de Newcastle avec un chargement de houille pour l'usine à gaz. Capitaine Wilson, 17 hommes d'équipage, 702 tonnes.

Dans son audience correctionnelle du 11 de ce mois, le Tribunal Supérieur a prononcé les trois condamnations suivantes :

Salomon-Etienne Michelin, 32 ans, garçon de cuisine à Monaco, six mois de prison (par défaut) pour vol ;

Jean-Baptiste Briano, 35 ans, forgeron à Monaco, un mois de prison et 5 francs d'amende, pour coups et blessures et ivresse ;

Jean-Baptiste Sasso, 45 ans, maçon à Monaco, 16 francs d'amende pour coups et blessures, 5 fr. d'amende pour ivresse.

Le pèlerinage de la paroisse de Monte Carlo à Laghet, a été, dimanche, favorisé par un temps à souhait. Les trains prévus n'ayant pas suffi, il a fallu en organiser plusieurs autres, le personnel du chemin de fer de la Turbie était positivement sur les dents. Au sanctuaire, se trouvaient, dès le matin, un millier de personnes. Toutes les cérémonies se sont passées dans le plus grand ordre, et au milieu du recueillement général.

Encore un accident de bicyclette au pont de Ramingao !

Vendredi dernier, vers 3 heures et demie de l'après-midi, M. Romeo Passardi, âgé de 30 ans, coiffeur, rue des Orangers, à la Condamine, passait en bicyclette sur la route de Monte Carlo à Menton, quand au pont si dangereux de Ramingao, emporté par son élan, il alla butter contre le parapet et fut précipité dans le ravin, d'une hauteur de cinq mètres.

Des passants, témoins de sa chute, s'empressèrent à son secours, le relevèrent et le firent transporter en voiture à son domicile.

Le docteur Bonelli, appelé aussitôt, constata de fortes contusions, de larges ecchymoses au côté droit du visage, et une foulure du poignet gauche. Le blessé se plaignait, en outre, de douleurs internes.

Nous avons appris hier que M. Passardi allait beaucoup mieux et que son état n'inspirait pas d'inquiétudes.

CAUSERIE**Un nouveau câble français**

La France était jusqu'à ce jour reliée au continent américain par deux câbles transatlantiques ; elle n'était donc pas tributaire des Anglais pour ses relations télégraphiques avec les États-Unis, comme l'informait récemment un de nos confrères parisiens.

Les deux câbles français partent de Brest et, après avoir touché la possession de Saint-Pierre, au sud de Terre-Neuve, vont joindre le continent américain auprès de Boston. Ils ont été établis en 1869 et 1879.

L'année prochaine, on aura un troisième câble entre Brest et New-York. Il aura, sur les deux autres câbles français et sur les huit câbles anglais, l'avantage d'être direct entre les deux pays.

Avec les deux câbles qui partent de Lisbonne pour aller, par Madère et Saint-Vincent, à Pernambuco, dans

l'Amérique du Sud, cela fait que les deux continents seront mis en rapport par treize fils de cuivre ayant en moyenne quatre millions de mètres de longueur.

C'est à un savant professeur russe, M. Scemmering, qu'on doit le premier câble électrique sous-marin. Il l'avait fait immerger dans la mer près de Saint-Petersbourg, en 1807 et 1808, pour faire des expériences sur l'inflammabilité de la poudre et renouvela ses expériences à Paris, dans la Seine, en 1815.

En 1837 le professeur anglais Wheatstone, en 1839 le docteur O'Shaghnessy, en 1842 Morse firent des tentatives pour relier entre eux les pays situés au-delà des mers par des fils électriques sous-marins.

Enfin, en 1845, l'Américain Ezra Cornell immergea dans la rivière de l'Hudson un câble de douze milles de longueur (22 kilomètres) pour relier à New-York le fort Lée. Ce fil fonctionna plusieurs mois, mais fut coupé par les glaces en 1846.

On peut donc dire que les câbles sous-marins ont été inventés par un Russe et appliqués pour la première fois aux communications par un Américain. Mais c'est aux Anglais et aux Français que revient l'honneur de la première application en grand de cette merveilleuse invention.

Walker Breit, Anglais, avait, en effet, songé à la possibilité d'établir sous les mers profondes un câble électrique chargé de la transmission des dépêches. Il fut malheureux comme tous les inventeurs. Ayant demandé à Stephenson son patronage pour cette entreprise, le célèbre ingénieur anglais se moqua de lui et le repoussa dédaigneusement. Breit, alors, tourna ses yeux vers la France et s'adressa au prince Louis-Napoléon, alors président de la République; celui-ci s'intéressa à la chose et Breit posa le premier câble sous-marin entre Douvres et Calais en 1849.

C'est à bord d'un bateau français que se fit la pose de ce câble, qui ne transmet les dépêches que pendant quelques instants.

Cet insuccès ne découragea pas Breit, qui forma avec M. Field, américain de New-York, une Compagnie pour poser un câble entre l'Angleterre et l'Amérique, de Valentia à Trinity-Bay.

Il y avait 3,650 kilomètres de câbles à poser et l'on devait les descendre à des profondeurs de 3,000 et 4,500 mètres avec une pression de 400 atmosphères, qui faisait que chaque millimètre carré supportait un poids de 4 kilogrammes.

C'est en 1857 que la Compagnie posa le premier câble transatlantique; le 5 août 1858, la communication fut établie et le premier message arriva le 12 août 1858 d'Amérique en Angleterre.

Il avait fallu 17 heures pour faire passer 99 mots. Ce câble dura seulement vingt et un jours, car le courant s'arrêta le 1^{er} septembre suivant.

On sait quelles furent les difficultés qui se présentèrent lors de la pose du premier câble ayant fonctionné régulièrement entre l'Angleterre et l'Amérique, et qui fut posé en 1864. Il pesait vingt-quatre millions de kilogrammes et fut lancé à bord du *Great Eastern*, qui seul alors pouvait transporter une telle masse. Trois fois la communication fut interrompue pendant la pose, par suite de la malveillance : des clous étaient introduits dans le câble pour en détruire l'isolement. Un quatrième clou fit rompre le câble, dont l'extrémité se perdit dans le fond de l'Océan. Le brave capitaine Anderson, qui commandait le *Great Eastern*, fit descendre un grappin avec 4,600 mètres d'amarres, repêcha trois ou quatre fois le fil, mais chaque fois les amarres cassaient sous ce poids énorme. De guerre lasse, et n'ayant plus à bord assez de chaînes et de cordages, il dut revenir en Angleterre. Ce n'est que l'année suivante qu'il repêcha définitivement son câble, qui a régulièrement fonctionné jusqu'ici.

Depuis l'on a posé des câbles sous-marins dans toutes les mers du monde. En 1883, il y en avait 79,808 milles marins d'établis (148,000 kilomètres).

Les dépêches ne mettent plus autant de temps pour être transmises par ces longs câbles, et, de Melbourne à Londres (22,500 kilomètres), on a câblé 117 mots en 38 minutes, la réponse de 13 mots est retournée en 16 minutes.

Le câble sous-marin est généralement formé de sept

torons de sept fils de cuivre chacun, noyés dans de la gutta-percha pour l'isolement de l'électricité.

Ces sept torons constituent l'âme du câble et sont protégés contre l'humidité de la mer par une enveloppe de chanvre recouverte elle-même par une puissante armature de fil de fer galvanisé.

C'est que le câble court de sérieux dangers quand il atteint les bas-fonds de l'Océan. S'il reste suspendu entre deux roches, il peut être rompu par les gros poissons, comme cela arriva à un câble qu'on retrouva entortillé autour du corps d'une baleine.

De plus petits animaux sont aussi dangereux pour ces appareils de communication.

Quand le câble repose au fond, il s'enfonce peu à peu dans la vase, et là s'encroûte, se couvre de concrétions calcaires ou de plantes marines. Ce serait pour lui un gage de durée, si une petite larve, grosse au plus comme celle d'un hanneton, et vivant au fond de l'Océan, par des profondeurs de 3 et 4,000 mètres, ne venait percer l'enveloppe de chanvre et la gutta-percha et mettre les fils en communication avec le sol. L'électricité se perd alors et le câble cesse de fonctionner.

Le capital immergé, mais non pas infructueusement, au fond de la mer par les câbles sous-marins, est de 800 millions environ.

Pour la nouvelle ligne qu'on va établir entre la France et l'Amérique, le gouvernement français donnera une subvention de 800,000 francs pendant 30 ans.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Lettre parisienne.... c'est lettre anglaise que je devrais dire. Je commençais à me fatiguer du temps à intermitteces que nous avions au Havre. Il pleuvait, il faisait du soleil : « le diable battait sa femme » comme on dit en Normandie. J'ai été repris de passion pour les déplacements : j'ai eu un secret pressentiment du cyclone qui vient de ravager Paris. Etait-ce une contagion ? Ai-je été pris de la même envie de mouvement que notre honorable Président de la République ?

En quelques minutes, j'ai bouclé ma valise et je me suis embarqué sur le steamer qui va maintenant du Havre à Southampton en un peu moins de six heures. Cette ligne est admirablement desservie par des bateaux confortables qui filent vingt-deux nœuds à l'heure et rivalisent avec les vapeurs de la Compagnie Transatlantique. Le départ a lieu du Havre chaque jour, à minuit. Le spectacle est amusant pendant les deux heures qui précèdent le signal donné au mécanicien. Les rares Français qui prennent place dans les cabines ont des airs graves et solennels. Ils ont dû avant de se hasarder sur ce bateau mander un notaire et faire leur testament. On dirait qu'ils aillent commencer le tour du monde. Leurs amis les accompagnent et restent avec eux jusqu'au moment où on va lever la passerelle. Ils se précipitent ensuite sur la jetée, agitent leurs mouchoirs et suivent le navire de l'œil aussi longtemps que possible. C'est grave, très grave !

Les Anglais, au contraire, arrivent vers onze heures et demie, escortés de paquets innombrables et suivis de quelques amis qui leur donnent de vigoureuses poignées de main, puis se retirent sans faire de manifestations. On dirait des Parisiens saluant à la gare des amis allant de Paris à Versailles. Ce sont les Anglais qui doivent avoir raison. La traversée du Havre à Southampton n'est pas un voyage : c'est une promenade.

Il faisait beau temps, du reste. Le ciel était bleu et étoilé, la mer unie comme un lac. La brise était chaude et le vapeur, dans sa marche rapide, soulevait des flots phosphorescents. Admirable spectacle ! L'immensité de la mer rapproche la créature du créateur. On pense à tous ceux qu'on a aimé, et qui ne sont plus. On s'imagine que leur âme habite quelque belle étoile. On ne les voit pas ; mais ils doivent vous voir ! Le philosophe réfléchit, l'amoureux aime, le poète devient harmonieux.

Ce qui trouble le rêve et gêne la poésie, c'est l'arrivée à six heures du matin de messieurs les douaniers anglais. Les opérations de visite sont toujours ennuyeuses ; mais les douaniers britanniques diffèrent beaucoup des douaniers français, polis et corrects. Ils sont méticuleux et fâcheux. Peut-être suis-je tombé en un mauvais moment ! On ne parlait que de cette bombe qui a fait tant de bruit à Londres, à la veille de l'arrivée du Tzar, mais qui fort heureusement n'a pas fait de victimes. Peut-être prenait-on les vaporisateurs des nécessaires de toilette pour des engins explosibles.

Pendant que mon domestique s'efforçait de donner satisfaction aux exigences douanières de la difficile Albion, je songeais au retour de Félix Faure au Havre, auquel j'ai assisté. Le Président de la République revenait de Paris, où il y avait eu conseil des ministres. Il s'est rendu de la gare à sa villa de la Côte, dans une voiture magnifiquement attelée en poste. Sur le siège se trouvaient deux domestiques en noir avec aiguillettes d'or. Sur le siège du fond de la voiture, M^{lle} Lucie Faure et son père : avait-il des guêtres blanches ? Je n'ai pu le voir. Mais il portait un superbe chapeau haut de forme. Ce doit être gênant en chemin de fer, mais le Président de la République n'a pas oublié qu'on devait prochainement célébrer le centenaire de cette coiffure inconmode ! Peut-être aussi y est-il condamné par le protocole ! On a démolé la Bastille en 1789 ; mais le protocole vit encore ; quelle est la révolution qui nous en débarrassera ?

×

Revenons à Londres. C'est une ville charmante en ce moment. On y voit très peu de bicyclettes. La haute société anglaise ne pratique la bécane qu'à la campagne, dans les parcs, dans les vélodromes, mais jamais dans les rues. Les seuls cyclistes qu'on aperçoit sur la voie publique, ce sont des commis de négociants qui usent de la bécane pour faire leurs affaires. Un gentleman ou une dame se croiraient déshonorés si on les rencontrait dans la ville sur le cheval de fer. S'il pouvait en être ainsi à Paris !

A Londres, sur tous les murs, on voit d'immenses affiches annonçant la création d'une Société d'assurances contre les accidents du cyclisme. La Compagnie s'appelle *The black and white* (Le noir et le blanc). C'est cependant une assurance contre les bleus qu'on se fait dans les chutes !

Les grands hôtels de Londres sont des modèles de confortable. Le *Cecil hôtel* que je viens de visiter est une merveille. Ce qui flattera beaucoup notre amour-propre national, c'est que, dans tous ces grands hôtels, le chef est un cuisinier français. On n'y mange que de la cuisine française. Elle fait le tour du monde. Le traditionnel roastbeef et les pommes de terre à l'eau sont le lot des classes moyennes et des tavernes.

Mais je n'ai pas la prétention d'avoir découvert l'Angleterre. J'ai été surtout frappé de la physionomie nouvelle de Londres pendant la nuit. Elle s'est modifiée depuis quelques années ; quoi de plus triste que le spectacle de ces jeunes filles de 15 à 18 ans, fort jolies, rappelant les types de Greuze, de Titien et de Rubens, aux grands yeux bleus, à la belle chevelure, qui boivent verres sur verres jusqu'à ce qu'elles tombent sous la table. A quoi servent les innombrables Sociétés de tempérance ?

Mais glissons ! Il y a à Londres deux cinématographes : l'un à l'Alhambra, l'autre à l'Empire. On joue à l'Avenue-Theatre une pièce musicale qui s'appelle *Monte Carlo*, où il y a de beaux décors rappelant la mer d'azur. A Shaftesbury, on peut voir la Goulue, danseuse du Moulin-Rouge de Paris, « avec sa compagnie ». On dit la « compagnie » de la Goulue, comme on dit la « compagnie » de Sarah Bernhardt, lorsque la grande artiste est en tournée. Voilà le progrès ! La « compagnie » de M^{lle} la Goulue se compose notamment de M^{lles} Rose de Mai, Eglantine et Chaü-ka-o. Leur quadrille passionne les Anglais, qui poussent des *hip ! hip ! hourrah !* en s'écriant Chahu-Chahu-Kao !

Il y a quelques années, la moindre danse légère aurait été proscrite en Angleterre. Il y a bien encore des puritains qui protestent, mais ils viennent voir pour se rendre compte de cette abomination, et la Goulue fait recette.

Au Duke of York's Theatre, on joue une pièce qui s'appelle *The gay Parisienne*, et d'immenses affiches placardées partout montrent une jolie Parisienne dans une victoria. La réclame, un peu délaissée chez nous, est fort en vogue en Angleterre. Les Anglais seraient-ils plus pratiques que les Français ?

DANGEAU.

FAITS DIVERS

Les journaux quotidiens ont appris à nos lecteurs, dans toute l'horreur de ses détails, le cyclone qui a ravagé une partie de Paris le 10 de ce mois. Nous n'y reviendrons donc que pour donner sur le phénomène lui-même, les renseignements qu'a publiés le *Petit Marseillais* le lendemain du sinistre :

Le cyclone a présenté des circonstances particulières qui ont surpris jusqu'aux météorologistes de profession. En premier lieu, le tourbillonnement de l'air n'a atteint qu'une hauteur relativement très faible ; les témoins oculaires disent tous que la poussière blanchâtre semblable à une fumée épaisse et sous l'apparence de laquelle s'est révélé à eux le phénomène, s'est élevée

seulement jusqu'à la cime des arbres, et jusqu'à la toiture des maisons. Le cyclone semble, de plus, avoir pris naissance et eu sa fin dans Paris même; le phénomène aurait été ainsi absolument local. Les points extrêmes sur lesquels a été ressentie sa violence seraient le séminaire de la place Saint-Sulpice et le boulevard de La Villette. Au Luxembourg, à quelques pas de la place Saint-Sulpice, où l'on a eu à déplorer des dégâts considérables et de graves accidents, des gardiens de la paix n'ont remarqué dans la minute même où se déchainait la tempête, absolument rien d'anormal.

Dès les premières nouvelles de l'événement, nous avons téléphoné au Bureau central météorologique de la rue de l'Université et à l'Observatoire de Montsouris. Nous avons surpris nos interlocuteurs en leur parlant d'un cyclone de l'arrivée duquel ils ne se doutaient même pas. Il semble enfin, et ce n'est pas la caractéristique la moins curieuse du phénomène, que si le cyclone a parcouru les 6^e, 1^{er}, 8^e et 10^e arrondissements en ligne sensiblement droite, il n'a point fait sentir les effets de sa violence sur tous les points de son parcours. Les dégâts et les accidents ont été localisés en un certain nombre d'endroits peu nombreux et bien délimités. Place Saint-Sulpice et quai des Grands-Augustins, et partie aval de l'île de la Cité jusqu'au boulevard du Palais, square Saint-Jacques, rue Réaumur, depuis la rue de Turbigo, jusqu'au square du Temple, boulevard Saint-Martin, boulevard Magenta, boulevard de la Villette et le quartier de l'hôpital Saint-Louis.

On pourrait, croyons-nous, comparer assez justement la marche du tourbillon dévastateur à celle d'une énorme balle en caoutchouc qui aurait chaque fois qu'elle eût touché terre tout renversé et brisé sur son passage. Le cyclone s'est ainsi précipité par bonds successifs.

Au Bureau central météorologique, où nous nous sommes rendus ce matin, M. Alfred Angot, chef du service, qui a été témoin du phénomène, nous a donné les renseignements suivants :

« Je suivais, hier, le quai Voltaire et j'arrivais au coin du Pont-Royal pour prendre le bateau de la rive gauche, lorsque mon attention fut attirée par de petits nuages noirs assez bas qui, au-dessus du palais du Louvre, semblaient aller dans une direction opposée à celle du vent que je savais venir, d'une façon générale, de l'Ouest. A l'endroit où je me trouvais, le vent n'était pas très fort; je pense qu'il devait avoir une vitesse de 5 à 6 mètres à la seconde. D'autre part, il ne pleuvait presque plus. Je regardai ma montre, elle marquait exactement 2 heures 43 minutes.

« Bientôt je me rendis compte très nettement du mouvement des nuages; ils n'allaient pas suivant une ligne rectiligne, mais ils tournaient avec une très grande rapidité dans le sens contraire à celui d'une montre, c'est-à-dire de droite à gauche; leur mouvement giratoire n'était pas horizontal, mais, au contraire, assez fortement incliné. »

M. Angot nous explique ensuite que la pluie s'est mise à tomber en grande abondance et que, de retour au Bureau météorologique, il calcula que, de l'endroit où il était, le cyclone ou plutôt la tornade se trouvait, lorsqu'il l'aperçut, à environ un kilomètre et demi de lui au-dessus de la rue Saint-Martin. Suivant les calculs qu'il a pu faire avec son parapluie, le cercle que décrivaient les nuages avait de 150 à 160 mètres de diamètre. Le phénomène commençant à la place Saint-Sulpice et se terminant au boulevard de la Villette a donc eu une longueur d'environ 3 kilomètres, fait assez rare en France ou du moins assez rarement observé; les tornades sont, comme on sait fréquentes en Amérique. Un catalogue relatant des observations sur six cents de ces phénomènes y a même été récemment publié. Quant à la formation des tornades, on n'en sait pas grand'chose.

L'Amérique a le monopole, comme objet d'exportation, des inventions à la fois étonnantes et pratiques. Un journal des Etats-Unis nous apprend que les médecins américains ont supprimé la gymnastique comme mode de traitement pour le développement des muscles, l'augmentation du poids et l'accroissement de la force et l'ont remplacée par l'électricité. Au lieu de jongler avec des haltères et de se suspendre à la barre fixe, il suffit, pour accroître d'environ 40 % son poids et sa force, de s'asseoir commodément sur son fauteuil et de soumettre ses

muscles à l'action d'un courant électrique réglé. Ce résultat est d'autant plus merveilleux qu'il n'occasionne aucune perte de temps. Les électrothérapeutes, qui pratiquent, eux aussi, la formule « time is money », conseillent de n'user de leur procédé que pendant le sommeil, et ils prétendent, par ce moyen, créer des générations qui ne le céderont en rien, sous le rapport de la vigueur physique, aux Huns ou aux Gaulois.

LE NOIR OU FUMAGINE. — La fumagine ou morfée a pour origine première la présence, sur les diverses parties de la plante qu'elle attaque, de cochenilles de kermès et de pucerons émettant des déjections sucrées qui vont devenir un substratum excellent pour le développement d'une autre maladie, cette fois d'origine végétale.

Les cochenilles, au moment de la ponte, se fixent sur les végétaux en y enfonçant leurs rostrés, elles sont alors immobiles et déposent au-dessous d'elles leurs œufs que leurs corps, en se desséchant, recouvre ensuite d'une coque protectrice. Elles ont dans cet état l'aspect de petites galles, d'où le nom de *gallinsectes*, qui leur a été donné par Réaumur. Les mâles, plus petits que les femelles, acquièrent des ailes et subissent une métamorphose complète.

Les kermès diffèrent seulement des cochenilles par certaines particularités qui n'ont d'intérêt que l'intérêt scientifique pur. Ils ressemblent à de petits cloportes qui auraient six pattes. Jeunes, ils courent avec agilité sur les tiges et les feuilles, puis se fixent bientôt dans un endroit de la plante qui leur plaît et deviennent immobiles. Les femelles sont aptères, les mâles ailés, fort petits. Ils s'accouplent avec les femelles, après s'être promenés plusieurs fois sur elles afin de les exciter à l'aide d'un aiguillon courbé placé à la queue. Les femelles, qui ressemblent à cette époque de leur vie à un véritable corps ovale et immobile, répondent à leurs caresses et pondent, après l'accouplement, des centaines d'œufs qui sortent par la pression que la mère exerce sur son ventre, qu'elle applique contre l'arbre qui lui donne asile. Comme les cochenilles, ils sécrètent une sorte de miellat dont nous avons parlé plus haut.

Laissant de côté l'étude des matières colorantes que certaines espèces fournissent (carmin), nous verrons rapidement quelles sont les espèces nuisibles aux végétaux et particulièrement aux arbres fruitiers.

Le *hermes persicæ*, très petit, de couleur roussâtre, vulgairement appelé punaise du pêcher, cause pas mal d'ennuis aux cultivateurs. Il occasionne par la succion de la sève le dépérissement et quelquefois la mort de l'arbre. Le nettoyage d'hiver de l'arbre est un des meilleurs moyens de se débarrasser de cet ennemi.

Le *hermes pyri*, très commun sur plusieurs variétés de poiriers en Normandie, est d'un roux clair et se rencontre plus particulièrement sur les arbres languissants. Citons encore le k. coquille, le k. de l'amandier, des orangers, des oliviers, des plantes de serres, etc., etc., dont on se débarrassera à l'aide de solutions dont nous allons parler en étudiant les cochenilles nuisibles.

Ces animaux attaquent les plantes de serres où on les désigne sous le nom de pou blanc des serres. Les orangers, les graminées, les lauriers, les fèves, les tulipes, les liliacées ont à souffrir aussi de leurs morsures, mais c'est surtout les espèces qui attaquent la vigne qu'il est important de combattre et de connaître.

Les cochenilles de la vigne sont au nombre de trois. La rouge (*pulvinaria vitis*), la blanche (*dactylopius vitis*), la grise (*aspidotus vitis*). Cette dernière se présente sous la forme de petites écailles d'huîtres plaquées contre les tiges et les feuilles; elle est peu dangereuse. La rouge se fixe sur le cep ou le sarment et a été comparée à une petite tortue. On la trouve sur les vignes basses et principalement sur les vignes placées dans les endroits humides. En été, ces vignes sont couvertes d'une matière gluante et cotonneuse. La blanche ressemble à un petit cloporte blanc, elle vit d'abord sous les feuilles, puis dans les grappes qu'elle recouvre de sécrétion blanche et de déjections sirupeuses.

On se débarrassera, dit M. Charpentier, dans le Nord, de ces insectes en général et de ceux de la vigne en particulier, en badigeonnant le bois avec du jus de tabac, les émulsions phéniquées ou à base de pétrole. On peut employer le mélange de M. Riley :

Pétrole..... 8 litres

Savon ordinaire..... 175 gr.
Eau..... 4 litres
ou encore une bouillie composée de :
Chaux en pierre..... 60 kilog.
Huile lourde empyreumatique 10 litres
Eau..... 225 litres

Une solution de 6 litres d'acide sulfurique pour 94 litres d'eau a donné aussi de bons résultats.

Si l'on n'opère pas la destruction des cochenilles, les végétaux envahis par ces insectes deviennent noirs et semblent enduits d'une suie dure qui recouvre l'épiderme et met obstacle à l'accomplissement de ses fonctions.

VARIÉTÉS

Rowing

Le 6 août au matin a eu lieu la réunion du congrès de la Fédération internationale des sociétés à l'aviron.

Dans l'après-midi, un championnat d'Europe a été organisé par le Nautique de Genève et par la Fédération suisse des sociétés à l'aviron. Une foule élégante et nombreuse assistait à la course.

Première course, prix de France, quatre rameurs : le titre de champion d'Europe est décerné aux vainqueurs. — 1^{er}, *Farandole*, gagnant de trois longueurs, à la société de l'Aviron de Marseillan, monté par MM. Delfieu, Mallet, Penloux et Fayet; 2^e, le Sport nautique belge; 3^e, le Club de Livourne; 4^e, le Rowing-Club de Lausanne.

Prix de Belgique. — 1^{er}, le Rowing-Club de Lausanne; 2^e, le Rowing-Club de Gênes; 3^e, le Velarki-Club-Staria de Prague; la Société nautique de la Marne n'a pas terminé la course.

Prix de l'Adriatique. — 1^{er}, la Société royale nautique d'Anvers; 2^e, la Société nautique de la Marne et le Rowing-Club; 3^e, la Société Libertas de Florence; 4^e, le See-Club de Zurich.

Les courses de cette nature offrent cette particularité que, seules, les Sociétés qui ont adhéré à la Fédération internationale des Sociétés d'aviron, la F. I. S. A. y peuvent prendre part.

Dans une course préparatoire, elles ont déjà désigné les champions nationaux, chargés de représenter leur pays au grand concours international.

C'est le 30 août, qu'ont eu lieu pour la France, dans le bassin de Courbevoie, à Asnières, les épreuves pour le championnat de France.

Le titre de championnat de France pour l'année 1896 a été gagné par M. Demare, de la Société nautique de la Marne, pour les courses à un rameur; par *l'Insurgé* de la Fédération parisienne, pour les courses à deux rameurs; pour quatre rameurs, par la *Farandole*, de Marseillan, la Société victorieuse des régates internationale du 6 août, pour huit rameurs, par *Maryo*, de l'Union nautique de Lyon.

Les champions français ont eu pour concurrents, à Genève, les champions d'Autriche-Hongrie, de Belgique, d'Italie et de Suisse. Ce sont, avec la France, les seules nations qui fassent encore partie de la Fédération Internationale.

* * *

C'est en 1892 que les sociétés ou fédérations nationales réunies en congrès à Turin constituèrent entre elles la fédération internationale des sociétés d'aviron.

Cette fédération n'entend aucunement porter atteinte à la liberté d'organisation des Unions qui la composent et qui comprennent: 24 sociétés austro-hongroises; 16 sociétés belges; 35 sociétés italiennes; 15 sociétés suisses et 84 sociétés françaises.

Ces dernières forment une Fédération, dont le secrétariat est à Lyon, et qui comprend: l'Union des sociétés d'aviron du Sud-Ouest (20 sociétés); l'Union des sociétés d'aviron du Nord-Ouest (8 sociétés); la Fédération des sociétés nautiques du Nord (15 sociétés); la Fédération des sociétés nautiques du Sud-Est (10 sociétés); l'Union des sociétés d'aviron du Nord-Est (4 sociétés); l'Union des sociétés nautiques de la Loire et de l'Ouest (5 sociétés) et enfin la Fédération des sociétés nautiques de la Méditerranée (4 sociétés.)

Comme, indépendamment des fédérations fondatrices, la F. I. S. A. pourra comprendre toutes les Unions qui

voudront en faire partie, on ne peut guère douter de sa prochaine extension.

LA F. I. S. A.

La F. I. S. A. entend poursuivre le développement du rowing : 1°, par l'élaboration d'un code de régates, qui devra régir les régates internationales des Unions fédérées ; 2°, en provoquant la constitution d'Unions dans les pays où il n'en existe pas encore ; en encourageant l'organisation de régates internationales ouvertes à toutes les Unions fédérées ; 4°, par l'institution de championnats internationaux ouverts aux équipes ou aux rameurs champions des nations fédérées ; 5°, par tous les autres moyens, enfin, qui pourront être à sa disposition.

A la tête de la F. I. S. A. se trouve un comité central qui se réunit au moins une fois par an dans la ville où ont lieu les championnats européens ; s'il y a lieu à des réunions extraordinaires du comité, elles se tiennent à Genève.

Le comité central statue sur l'acceptation des nouvelles Unions qui désirent faire partie de la Fédération ; il se prononce sur les questions de caractère international qui lui sont soumises ; il approuve les bilans ; il choisit les pays où doivent être courus les championnats ; il fixe la contribution annuelle de chaque pays envers la Fédération.

Il est, en outre, chargé d'interpréter et d'appliquer les dispositions des statuts et règlements de la Fédération, et, enfin, de résoudre toutes les questions non prévues par les statuts.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation de cette Fédération qui vient de décerner le titre de champion d'Europe, pour les courses à quatre, aux rameurs de Marseillan, déjà champions de France.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Etude de M^e Antoine BLANC, notaire et défenseur à Monaco rue Grimaldi, 39.

VENTE SUR LICITATION

avec admission d'étrangers, après renvoi et au rabais le 6 octobre 1896, à 9 heures et demie

D'UN TERRAIN A BATIR

situé à Monaco, au quartier du Castelleretto

Il sera procédé le six octobre prochain, jour de mardi à neuf heures et demie, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, séant au Palais de Justice, devant monsieur le Président dudit Tribunal et en présence de monsieur l'Avocat Général, à la vente sur licitation, avec admission d'étrangers et au rabais, du terrain dont la désignation suit :

DÉSIGNATION :

Un terrain d'une contenance de deux cent vingt mètres carrés à prendre au sud-ouest d'un terrain plus important situé à Monaco, au quartier du Castelleretto, de manière à tenir par devant un chemin à créer, à droite un terrain adjugé le vingt et un juillet dernier au sieur Canis, au fond le surplus du terrain dont il est détaché, et à gauche le chemin à créer pour donner accès à la partie restante.

Il est cadastré sous le n° 404 p. et 423 p. de la section B et est figuré par un liseré bleu, en un plan annexé au cahier des charges ci-après énoncé.

QUALITÉS :

Cette vente est poursuivie à la requête de monsieur Georges-Eugène-Alexandre DELAPORTE, pharmacien, demeurant à Tourcoing (Nord), veuf de dame Gabrielle-Jeanne VANDERVINCK.

Au nom et comme père et tuteur naturel et légal de Reymond et Gabrielle DELAPORTE, ses deux enfants encore mineurs, issus de son mariage avec dame Gabrielle-Jeanne VANDERVINCK, son épouse, décédée.

Et autorisé à la poursuite de cette vente par une délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenu sous la présidence de monsieur le Juge de paix des cantons est et ouest de Roubaix (Nord), le treize novembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, dont une expédition a été visée pour timbre et enregistrée à Monaco, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-seize, folio 9 recto, case 5.

Ayant M^e BLANC, notaire, pour défenseur.

En présence ou eux dûment appelés de :

1° Madame Emilie-Augustine-Louise-Joseph SALOMÉ, veuve de monsieur Adolphe-Louis VANDERVINCK, propriétaire, demeurant à Tourcoing et ci-devant à Roubaix ;

2° Madame Emilie VANDERVINCK, épouse de monsieur DUBOIS DE LHERMONT, président du tribunal civil de Pau, avec lequel elle demeure en ladite ville ;

Et 3° monsieur Léon VANDERVINCK, propriétaire, demeurant à Lille, subrogé-tuteur des mineurs Delaporte.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles cette vente aura lieu, a été déposé au greffe du Tribunal Supérieur le dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-seize.

Cette vente a été autorisée avec celle d'un autre terrain atenant, sur les conclusions conformes de monsieur l'Avocat Général, par une ordonnance de monsieur le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-seize, rendue sur requête présentée en suite d'un jugement du Tribunal Civil de Lille, rendu contradictoirement entre toutes les parties, le deux août mil huit cent quatre-vingt-seize, et ordonnant la vente.

Elle avait été fixée au vingt et un juillet dernier (1896) mais à cette audience personne n'ayant couvert la mise à prix de 5,500 francs du terrain dont il s'agit, la vente en a été remise à la date sus indiquée, par jugement du même jour.

MISE A PRIX

Ledit terrain sera mis en vente en un seul lot, outre les charges, sur la mise à prix de cinq mille cinq cents francs, fixée par monsieur l'Avocat Général, ci : 5,500.

RABAIS

A défaut d'enchères, l'adjudication sera faite au rabais, conformément à l'article 389 du Code de procédure.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au greffe du Tribunal Supérieur, et, pour tous renseignements, à M^e BLANC, notaire à Monaco, ou à M^{es} DESMAZIERES et JASPAR, avoués à Lille (Nord).

Fait et rédigé à Monaco, le quatorze septembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

Signé : BLANC.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 6 au 13 septembre 1896

NEWCASTLE, vapeur <i>Etna</i> , anglais, c. Wilson,	houille.
MARSEILLE, cutter, <i>Sainte-Françoise</i> , fr., c. Leonard,	briques.
ID. goëlette, <i>Paul-Victorin</i> , fr., c. Dol,	id.
CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	sable.
ID. b. <i>Rosine</i> , fr., c. Besson,	id.
ID. b. <i>Nouvelle-Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio,	id.
ID. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Gibert,	id.
ID. b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Daumas,	id.
ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso,	id.
ID. b. <i>Marie</i> , fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon,	bois, vin.

Départs du 6 au 13 septembre 1896

CANNES, cutter, <i>Sainte-Françoise</i> , fr., c. Leonard,	sur lest.
ID. b. <i>Monte Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.
ID. b. <i>Rosine</i> , fr., c. Besson,	id.
ID. b. <i>Nouvelle-Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio,	id.
ID. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Gibert,	id.
ID. b. <i>Reine-des-Anges</i> , fr., c. Daumas,	id.
ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr. c. Gandillet,	id.
MARSEILLE, goëlette, <i>Paul-Victorin</i> , fr., c. Dol,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso,	id.
ID. b. <i>Marie</i> , fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Septembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir				
7	756.9	757.7	757.5	757.9	758.2	20.1	22.7	23.9	21. »	20.5	83	S O faible	Couvert	
8	759. »	759. »	758.5	758.1	758.9	21.5	24. »	24. »	21.6	20. »	77	S E faible	Variable	
9	759. »	759.8	759. »	759.1	759.2	22. »	23.8	23. »	21.2	20.5	77	id.	Très variable, pluie	
10	758. »	757.9	757. »	756.9	757. »	22.8	24. »	22.8	21.7	21.1	87	Calme	Couvert	
11	756.7	757.7	756.1	756.3	757.1	21.9	24. »	23. »	21.5	20.5	84	S O, S E faible	id.	
12	758. »	758.1	757.5	757.2	757.9	21.5	24.1	24.8	21.5	20.5	82	S O faible	id.	
13	757.1	756.5	755.8	755.1	755.1	21.3	24. »	23. »	21.1	20.5	86	S E faible	Variable	
DATES						7	8	9	10	11	12	13		
TEMPÉRATURES						23.9	25. »	24.6	24.2	24. »	24.8	24. »	Pluie tombée: 3 ^{mm} 5	
EXTREMES						19.8	19.7	19.8	20. »	19.9	19.5	19.5		

AVIS

A VENDRE de suite, le CAFÉ MAGENTA, sis boulevard Charles III, n° 16, à Monaco. Pour renseignements, s'adresser à M. Croco, syndic de la faillite Musso.

LEÇONS ET COURS
POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S^t-Maur
Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX
VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQUE MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

Imprimerie de Monaco — 1896